



AUTORISATION DE CONDUITE DE CHARIOT CATEGORIE 3

Conformément à la R489 de la CNAM

OBJECTIFS

Permettre au participant de conduire un chariot automoteur élévateur de manutention à conducteur porté en toute sécurité dans l'entreprise. - Permettre à l'employeur de délivrer une autorisation de conduite.

A QUI S'ADRESSE CETTE FORMATION

A toute personne expérimentée ou non, appelée à utiliser des ponts roulants à titre permanent ou occasionnel.

PRE REQUIS

Maîtrise de la lecture et de l'écriture, Avoir plus de 18 ans.

DUREE - LIEUX

1 jours (7 h) en inter ou intra
En centre de formation ou sur site

METHODE PEDAGOGIE

Exposé et discussions étayés de textes illustrés par diaporama
Remise à chaque stagiaire d'un document écrit.
Formation en salle (exposés, questions et exercices) et conduite sur les types de chariots concernés.
Supports vidéo et technique
Avoir des EPI adaptés.

PROFIL DE L'INTERVENANT

Formateur expérimenté

PROGRAMME

DEFINITIONS & LEGISLATION

Chariot automoteur à conducteur porté
Les catégories de chariots
Autorisation de conduite

LES CONSIGNES DE SECURITE

Les différentes interdictions relatives à la conduite en sécurité d'un chariot élévateur.

L'EQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELLE

DESCRIPTION DU CHARIOT ELEVATEUR

Les organes du chariot élévateur.
Le poste de conduite.

POIDS & CENTRAGE

La capacité nominale.
Centrage.
La plaque de charge.

UTILISATION DE CHARIOT ELEVATEUR

Vérification avant départ.
Prise et dépose d'une charge.
Gerbage/Dégerbage.
Entretien et plein d'énergie.
Remisage.
Exercices pratiques avec le matériel de l'entreprise.

VALIDATION

Après examen, si résultat favorable, une autorisation de conduite en application de l'article R233-13-19 est adressée à l'employeur.
Périodicité de recyclage recommandée : 5 ans.

